Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 3

Artikel: Mœurs d'autrefois
Autor: Gilliard, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31127

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ils revinrent à la Gordanne et y restèrent jusqu'en 1802, où ils s'installèrent définitivement, à l'entrée de Rolle, dans le château des Uttins qu'avait illustré un grand patriote, le général Amédée de La Harpe. Entourés de la considération générale, ils y vécurent des années heureuses au milieu d'une société nombreuse et distinguée.

Eug. MOTTAZ.

MŒURS D'AUTREFOIS

Nous avons eu l'occasion, ces derniers temps, de parcourir les comptes d'Yverdon de 1520 à 1540. Ils ne subsistent pas tous, malheureusement. Mais il en reste assez pour que l'on puisse y retrouver les traces de bien des usages qui nous permettent de pénétrer un peu dans la mentalité de nos aïeux. En voici quelques-uns.

La médecine était dans son enfance et la mortalité enfantine sévissait impitoyable ; il arrivait donc fréquemment que de petits enfants mouraient avant d'avoir pu être portés à l'église pour y être baptisés. Or, on considérait cela comme un épouvantable malheur. On s'était ingénié à le prévenir ; les âmes pieuses et simples étaient persuadées que telles statues de saints avaient le pouvoir miraculeux de ressusciter les petits enfants le temps nécessaire pour que le baptême pût leur être administré. C'était le cas de l'image de St-Pancrace à Châtillens. Dans le Nord du canton, on allait pour cela à Sainte-Croix.

C'est ainsi que, le 26 août 1531, la peste sévissant à Yverdon, le Conseil de la ville fit porter dans ce village l'enfant mort sans baptême, d'une femme qui avait succombé à l'épidémie. L'année suivante, la peste continuant ses

ravages, un cas analogue, mais plus tragique, se produisit de nouveau.

Le dimanche de *Judica me,* soit le 17 mars 1532, la femme d'Antoine Chenaud mourait de ce terrible fléau. On l'enterra le jour même. Mais, dans la soirée, le Conseil apprit que la malheureuse qui venait d'expirer était dans un état de grossesse avancé. Il ordonna au mari de déterrer sa femme. Le vicaire d'Yverdon, d. Jean Huguet, fournit une torche, pour éclairer cette scène lugubre et, charitablement, ne demanda rien pour cela. Le Conseil avait remis à Antoine Chenaud un rasoir de barbier et il exigea que celui-ci pratiquât sur le cadavre de sa femme l'opération césarienne ; une bonne femme fit la toilette de l'enfant que l'on porta à Sainte-Croix. Le Conseil lui paya une bagatelle pour ses soins ; il prit à sa charge les frais du transport du petit corps, confié à l'huissier et à un bourgeois. En passant à Peney, qui était la paroissiale de Sainte-Croix, les deux hommes versèrent une petite somme au vicaire.

Les épidémies ne frappaient pas seulement les humains ; les troupeaux n'y échappaient pas plus autrefois qu'aujourd'hui. Et pas plus que nous nos aïeux ne connaissaient de remède. Une fois, un individu vint offrir ses services au Conseil d'Yverdon ; il faisait des promesses magnifiques ; il fut éconduit sans autres. Les gens aimaient mieux recourir à l'intercession des saints ; c'est ainsi que, le lundi 13 avril 1523, le Conseil faisait dire une messe par le vicaire parce que les vaches périssaient.

Quand la maladie atteignait les porcs, — le rouget, je pense, — on conduisait le troupeau à la Mauguette, où il y avait une chapelle dédiée à Saint Antoine et l'on invoquait le bienheureux en faveur de cet animal pour lequel il avait, on le sait, une bienveillance toute particulière.

Tout autant que les épidémies, les maladies mystérieuses inquiétaient les autorités. Au mois d'avril 1523, vers Pâques, le Conseil d'Yverdon intervint à propos du maçon Claude Balment, que l'on disait atteint de la rage. On eut peine à trouver des hommes qui voulussent bien s'occuper de lui, tant on avait peur. Finalement, quatre bourgeois considérables se dévouèrent ; le mercredi saint, premier avril, après avoir dîné aux frais de la communauté, ils conduisirent le malheureux à Baulmes ; ils s'installèrent à l'auberge d'Etienne Pillevuyt, où ils ne se laissèrent manquer de rien, et ils y gardèrent le malade. Ils commencèrent par le faire tondre et raser, puis ils le présentèrent aux moines du prieuré, qui le baptisèrent, en présence du syndic d'Yverdon, Louis Vulliemin, que l'on avait fait venir tout exprès. Il faut croire que l'on constatait déjà une amélioration dans l'état du patient ; car, la nuit suivante, le malade fut veillé par une femme seulement ; nous avons encore le compte des chandelles qui furent brûlées à cette occasion.

Néanmoins, ses gardes ne crurent pas pouvoir le ramener encore. Le vendredi saint, deux d'entre eux, qui étaient membres du Conseil, descendirent de Baulmes à Yverdon pour demander au curé de cette ville l'autorisation pour eux et le malade de communier à Pâques dans l'église de Baulmes. Le neuvième jour, ils crurent pouvoir ramener le patient à Yverdon ; ils soupèrent avec lui, au retour à la Croix-Blanche ; ils ne manquèrent pas de demander au syndic de leur payer leurs vacations et leur entretien. Tout cela avait coûté à la bourse communale la somme de 16 livres 5 sols et 5 deniers, un millier de francs de notre monnaie.

Mais Claude Balment était guéri ; dix ans après nous le trouvons encore vivant à Yverdon. Administrateurs consciencieux des finances publiques, les conseillers d'Yverdon exigèrent qu'il remboursât à la commune les frais

qu'elle avait faits pour lui, et, comme il n'était pas riche, on lui demanda de payer chaque année 24 s., environ 75 fr. Cette somme figure régulièrement aux recettes des comptes subséquents.

Qu'arriva-t-il ? Claude Balment avait-il été diminué par sa maladie ? Lui avait-elle fait perdre sa clientèle ? Nous ne savons. Le fait est qu'en 1534 il était dans la misère ; le syndic d'alors ne pouvait recouvrer les 24 sous et le Conseil allouait au malheureux une des robes que, chaque année, il distribuait aux pauvres à la suite d'un legs charitable. En 1536, le scribe a reproduit l'article portant la redevance de Claude Balment. Les vérificateurs des comptes l'ont biffé et noté en marge : *non ponatur amplius* (Il ne faut plus le reporter dans les comptes).

Ainsi finit l'histoire du maçon d'Yverdon qui avait été guéri de la rage. Mais, au fait, avait-il vraiment eu la rage ?

Les maisons étaient en bois, en grande partie, et couvertes de bardeaux. Dans ces conditions, les incendies étaient un danger redoutable et les moyens de défense que l'on possédait alors étaient sans grande efficacité. Ne nous étonnons pas que l'on ait eu recours à des procédés, qui touchent de près à la magie.

Ainsi, le lundi avant la St-Jean, 20 juin 1524, un incendie éclata dans une grange à Yverdon. Une femme de la ville donna un anneau d'argent, qu'on lui paya du reste une cinquantaine de francs. On le jeta dans le brasier. Comme le compte ne porte aucune autre dépense de ce fait, nous en concluons que le feu s'éteignit. Il n'est pas interdit de penser que l'on avait jeté aussi quelques seillons d'eau.

Chacun connaît la devise célèbre qui a servi de motto au poème de Schiller intitulé *La Cloche : Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*. On ne sonnait pas seulement les

cloches pour appeler les fidèles à l'Eglise ou pour accompagner les morts dans l'Au-delà, on les sonnait aussi « contre le temps », pour empêcher la gelée au printemps, pour arrêter, en automne, les pluies qui entravaient les semailles.

La Réforme ne mit pas fin à cette coutume. Le 19 février 1539, le syndic d'Yverdon payait un sou (env. 2 fr. 50) à Jean Vulliemin « qui sonnat la clouche les nyolles gesant ». On pensait éloigner ainsi le brouillard épais qui traînait sur la ville.

Peut-être quelque lecteur sera tenté de sourire de la candeur de nos aïeux. Il aurait tort.

En 1932, les vignerons tirent du canon contre la grêle et les automobilistes attachent à leur voiture de petits chiens en peluche en guise de fétiches.

L'homme est toujours le même, hier, aujourd'hui et éternellement.

Charles GILLIARD.

CHRONIQUE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* s'est réunie le 21 mai à Martigny sous la présidence de M. Godefroy de Blonay. Une centaine de personnes avaient répondu à la convocation.

L'assemblée a entendu deux communications relatives au Valais.

M. Joseph Morand, archéologue cantonal, fit d'abord un historique de Martigny qui, de Bourgade des Véragres et d'agglomération romaine très importante qui a laissé des ruines intéressantes au pied du Mont Chemin, devint ville épiscopale jusque vers 580, où les évêques choisirent Sion comme résidence définitive. La maison de Savoie acquit plus tard le bas Valais comme le Pays de Vaud, donna à la forteresse de la Bâtiaz sa forme définitive, bâtit la forteresse de Saillon, la tour de Saxon,